

PROCÈS-VERBAUX

CHAMBRE DE COMITÉ 268,

CHAMBRE DES COMMUNES,

MARDI, le 17 juin 1924.

Le comité spécial permanent choisi des Chemins de fer Nationaux et de la Marine marchande se réunit à onze heures du matin, M. Euler, le président, au fauteuil.

On appelle et on interroge sir HENRY THORNTON.

(L'interrogatoire commence à onze heures et demie du matin.)

Le président:

Q. Sir Henry, à combien s'élève l'affrètement n° 157—R. C'est ce que l'on pourrait appeler les recettes réalisées par le louage des navires à d'autres personnes.

Sir Henry Drayton:

Q. Sur les Grands Lacs?—R. Oui, ou pour des voyages effectués de temps en temps, qui ne font pas partie d'une ligne régulière. Le service des Grands Lacs y serait compris.

Le président:

Q. Cela a-t-il été profitable? Est-ce que cela a été rémunérateur?—R. Ce nolisement faisait partie de l'entreprise plus considérable et il a été rémunérateur.

Sir Henry Drayton:

Q. A quels autres endroits ces navires nolisés se sont-ils rendus, sir Henry?—R. Par exemple, ils ont transporté la pâte de bois en provenance des ports du Saint-Laurent.

M. Stewart (Humboldt):

Q. Pourriez-vous établir une distinction, sir Henry, dans vos chiffres relatifs aux profits et pertes, entre le commerce du grain sur les Grands Lacs et tous autres affrètements?—R. Je ne crois pas que nous puissions les séparer. Je n'ai pas ces chiffres en main, mais on pourrait peut-être les séparer.

M. Harris:

Q. C'est-à-dire, séparer ce qui concerne le bois de pulpe du commerce du grain, et la balance comprendrait les objets divers?—R. Je puis obtenir ce renseignement dans quelques instants, si vous laissez la question en suspens.

Sir Henry Drayton:

Q. Voulez-vous avoir la bonté de nous donner de nouveau les statistiques que vous venez de nous donner?—R. Oui, monsieur.

[Sir Henry Thornton.]